

Chien devenu agressif

Par Pouda92, le 26/08/2022 à 15:53

Bonjour à toutes et tous

Un voisin a une chienne qui a mordu 2 personnes dans notre immeuble ces 2 derniers jours. Beaucoup d'autres voisins âgés ou handicapés, ont crainte maintenant de prendre l'ascenseur.

Peux on alerter la SPA pour venir récupérer cette bête, ou doit on passer par le syndic.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Pouda

Par amajuris, le 26/08/2022 à 16:24

bonjour,

les personnes mordues par ce chien doivent faire une déclaration à la mairie en application de l'article L211-14-2 du Code rural et de la pêche maritime.

voir cet article : Article L211-14-2 du code rural et de la pêche maritime

salutations

Par Pouda92, le 26/08/2022 à 17:48

Merci AMAJURIS pour votre réponse.

Par Pouda92, le 16/09/2022 à 06:07

Bonjour

Malgré mes consignes suite à la réponse de AMAJURIS, ces 2 personnes refusent de porter plainte par peur de représailles. Un troisème agressé depuis, a le même raisonnement.

Ce ne sont pas de grosses morsures, mais vu le handicap ou l'age de certains résidents , qui ont un équilibre incertain, perso je transite mon épouse en fauteuil roulant, cette menace ne peut pas continuer . Plusieurs , je me répète , ont peur d'emprunter l'ascenseur, et se trouver face à cette bète , et parfois il y en a 2 .

Le propriétaire refusant catégoriquement de tenir son chien en laisse, bien que cela soit stipulé dans notre règlement de copropriété. Sa réponse est " Je vous emmerde " Nous avons alerté le syndic. Est ce la bonne solution? Pour l'instant, aucun retour de sa part. Et cela fait presque 3 semaines.

Nous souhaitons que l'on nous débarrasse de ces chiens au plus vite . Sont il vaccinés ? Certains pensent que la police pourrait régler cette situation ? D'autres pense à alerter la SPA . Quoi faire rapidement ?

Bien Cordialement

Par **amajuris**, le **16/09/2022** à **10:03**

si vous voulez que la situation évolue, il faut convaincre les personnes mordues de déposer une plainte.